

Principes pour des Groupes locaux des partenaires de l'éducation efficaces

Les principes et les outils connexes facilitent la réflexion et les actions visant à optimiser le potentiel des mécanismes de dialogue et de coordination sectoriels. Le postulat de base est que les partenaires sont plus efficaces lorsqu'ils coopèrent, mutualisent leurs ressources et déploient des efforts complémentaires qu'en agissant à titre individuel.

Pourquoi des principes directeurs ?

L'importance de la concertation et de la coordination entre les parties prenantes pour soutenir les résultats sectoriels est largement reconnue. Néanmoins, la performance des Groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE) (et de leurs sous-groupes) en tant que plateforme de dialogue est très mitigée. Peu de réflexions ont été menées sur les conditions ayant une influence sur leur efficacité.

Comme pour les partenariats d'autres secteurs, le PME reconnaît que les structures de coordination de l'éducation sont confrontées à des défis. Le Partenariat souhaite aider les pays partenaires à comprendre :

- Quelle est la valeur ajoutée des GLPE pour le dialogue et la coordination sectoriels ?
- Qu'est-ce qui fonctionne bien ou moins bien au sein des GLPE des pays ?
- Quelles sont les améliorations recherchées par les partenaires ?

Les principes ont été élaborés pour permettre aux équipes pays de s'auto-évaluer, de réfléchir, et de d'identifier les actions d'amélioration. En vue d'apprendre et de s'adapter pour parvenir à améliorer l'efficacité des GLPE, il convient de clarifier et de se mettre d'accord sur les priorités pour le GLPE, les rôles, responsabilités et responsabilités mutuelles des membres.

Qu'entend-on par « efficacité » du GLPE ?

Sur la base de recherches menées dans différentes disciplines, l'efficacité est analysée en fonction de trois éléments interdépendants : pour être efficace, un GLPE doit 1) avoir des fonctions clairement définies et validées, 2) être adapté à sa mission et 3) être composé de parties prenantes engagées :



Un GLPE est *stratégiquement efficace* lorsqu'il favorise un dialogue inclusif dirigé par le pays et axé sur des priorités communes afin d'accélérer les progrès en vue de l'amélioration des résultats en matière d'éducation. Les membres du GLPE sont en mesure de progresser vers la réalisation d'objectifs convenus lorsque les *capacités organisationnelles et de collaboration* existent ou sont en cours de renforcement.

Les [Principes pour des GLPE efficaces](#) présentent les **fonctions** essentielles susceptibles de favoriser un dialogue politique et une coordination efficaces, les **défis** communs à relever pour réaliser ces fonctions et **sept principes directeurs**.

Les [Outils d'auto-évaluation et de retour d'information sur les performances du GLPE](#) peuvent être utilisés avec ou sans les principes pour réfléchir sur les objectifs et la qualité du dialogue politique et convenir des domaines à améliorer.

Quelles sont les fonctions essentielles ?

Les fonctions exercées par les GLPE varient. L'efficacité stratégique se traduit par la capacité du GLPE à :

- Appuyer l'élaboration du plan, sa mise en œuvre et son suivi
- Examiner le financement de l'éducation et l'utilisation des ressources
- Promouvoir l'harmonisation et l'alignement ; et
- Encourager la responsabilité mutuelle

L'optimisation de ces fonctions essentielles - allant du partage d'informations, de la planification conjointe, et de la mutualisation des ressources à l'action conjointe et l'appui harmonisé - dépend de modalités propices et d'une dynamique constructive. Les principes portent sur ces éléments.

Quels sont les principes ?

Les sept principes qui reflètent les capacités organisationnelles et de collaboration, constituent le fondement d'un mécanisme de dialogue sectoriel et de coordination qui fonctionne bien. Cependant, ils ne constituent pas des « normes minimales » :

- 1 Le mandat, les fonctions et les objectifs du GLPE sont clairs**
Un mandat clair et des fonctions essentielles de dialogue sectoriel sont convenus par les parties prenantes du secteur de l'éducation, sur la base d'une compréhension commune des domaines d'intervention dans lesquels le dialogue sectoriel peut apporter la plus grande valeur ajoutée. Les objectifs spécifiques sont alignés sur tout le cycle des politiques publiques. Les partenaires réexaminent régulièrement leurs principales priorités.
- 2 Le cadre de partenariat favorise l'inclusion et la participation**
Le GLPE sollicite les partenaires à des moments clés – notamment lors de l'élaboration du plan, du suivi sectoriel conjoint des progrès réalisés et des domaines de réforme, de l'évaluation et de la qualité des apprentissages – en leur proposant de cibler leur participation sous différentes formes d'engagement en fonction de leurs intérêts, capacités et ressources.
- 3 Il existe une structure de gouvernance claire pour la coordination**
Les dispositions en matière de gouvernance définissent les relations entre le GLPE et d'autres entités (y compris dans d'autres secteurs), en reconnaissant la compétence de chaque structure et en établissant des rôles et des responsabilités clairs en matière de leadership.
- 4 Les modalités de fonctionnement sont flexibles, adaptées et bien communiquées**
Les modalités de fonctionnement du groupe principal et de ses groupes de travail techniques sont souples, adaptées au contexte et conçues en vue de progresser dans les principaux domaines prioritaires. Elles sont également bien communiquées afin que les membres soient informés des activités du GLPE, de l'ensemble des modalités de collaboration, et des rôles et responsabilités.
- 5 Un suivi régulier contribue à l'apprentissage et à l'amélioration des performances**
Le GLPE a fixé des jalons clairs quant à la contribution qu'il souhaite apporter au secteur par le biais du dialogue et de coordination. Les modalités de suivi visent à déterminer si l'efficacité du dialogue sectoriel et la dynamique s'améliorent et facilitent l'apprentissage au sein du partenariat.
- 6 Le leadership et l'appropriation existent dans la pratique**
Les dirigeants, les décideurs et les personnes représentant le GLPE (les "champions") se montrent disposés à soutenir une culture de concertation participative en participant activement au GLPE et communiquent clairement sur le niveau de participation attendu des parties prenantes.
- 7 Les acteurs clés contribuent à une dynamique de partenariat constructive**
Le partenariat est fondé sur une volonté et un engagement réels de tous à travailler ensemble pour accélérer les progrès du secteur, reconnaissant l'influence de la dynamique de partenariat constructive sur les performances et adoptant des stratégies réalistes pour surmonter les défis.